



**MONTADY**  
**Préparation du budget principal 2021**

**RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Comme chaque année le conseil municipal est amené à débattre des grandes orientations de la commune. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire avant le vote du budget primitif.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, pour les communes de plus de 3500 habitants, que le maire, présente dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe) précisée par le décret 2016-841 du 24 juin 2016 a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.
- Il est précisé également les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions...);
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le projet de budget ;

Le présent rapport vise à fournir les principales informations préalables au vote du budget primitif de l'exercice 2021, d'abord au niveau du contexte général et ensuite d'un point de vue rétrospectif et prospectif concernant les finances communales.

### **1) LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET, LA LOI DES FINANCES 2021**

La loi de finances 2021 a été promulguée le 29 décembre 2020 et s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien des investissements.

Cette loi de finances (LF) 2021 est considérablement consacrée à la relance de l'économie. Elle étend le plan "France relance" de 100 milliards d'euros, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

#### **Les incidences du projet de loi de finances sur les collectivités territoriales**

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros...

La LF pour 2021 comprend des mesures d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. D'une part, il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€. Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€.

- La stabilité des dotations pour les collectivités locales

Comme depuis 2019, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements est stabilisé à hauteur de 27 Md€, après les quatre années de baisse importantes successives enregistrées entre 2014 et 2017. Cette stabilisation s'accompagne d'un effort de solidarité envers les collectivités les plus fragiles avec la poursuite du renforcement de la péréquation verticale en 2021 (180 M€ pour les communes, 30 M€ pour les EPCI et 10 M€ pour les départements).

La DGF sera donc stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros, ainsi que des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros.

- Les dispositions fiscales

Cette LF 2021 sera aussi marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée lors de la loi de finances 2020 assortie de compensations pour les collectivités.

80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale pour une perte fiscale pour l'Etat de 17 milliards d'euros au total.

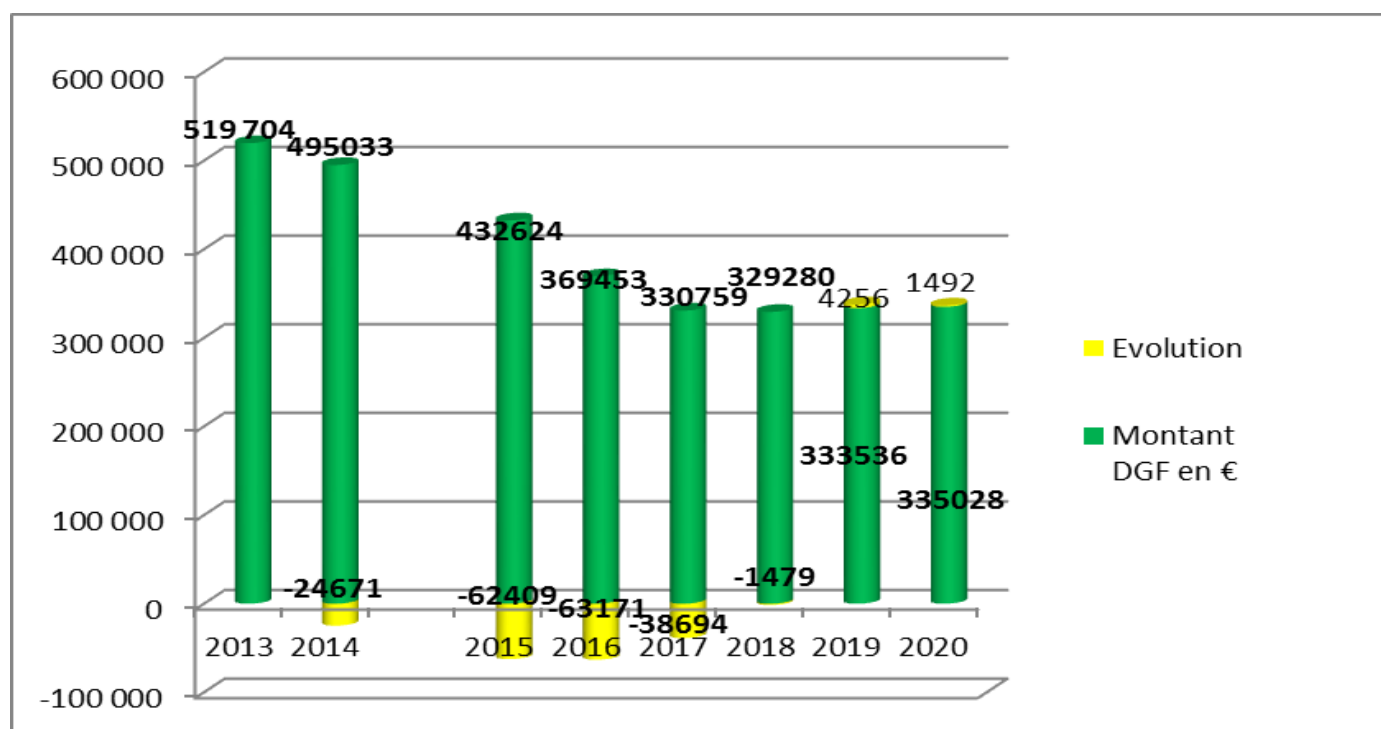
La LF pour 2021 tire les conséquences, sur les concours financiers, de la suppression de la taxe d'habitation (TH) :

- une dotation nouvelle de 293 M€ est inscrite au bénéfice des régions, en compensation de la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation qui leur étaient reversés par l'Etat ;
- à périmètre courant, les compensations d'exonérations de fiscalité locale diminuent de 2,1 Md€ afin de tenir compte de la suppression des compensations liées à la taxe d'habitation. Cette baisse est neutre pour les recettes du bloc communal : en effet, ce montant est intégré au produit global de TH que l'Etat compense aux communes en 2021.

### Le contexte financier local

La commune de Montady a été grandement impactée par la baisse des dotations de l'Etat depuis 2013.

Malgré tout, en démontrant la bonne gestion financière municipale entre autres critères, la DGF évolue légèrement à la hausse depuis 2 ans, sans pour autant, malheureusement, revenir à des chiffres plus acceptables au regard des compétences et des charges qui pèsent sur les communes.



Pour autant, la commune parvient à dégager d'importants autofinancements grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, tout en réalisant notamment des équipements publics et le maintien de services de proximité.

Ces excédents permettent de financer une grande partie des investissements qui seront proposés en inscription au budget 2021.

Les dépenses de fonctionnement continuent d'être maîtrisées malgré la prise en compte des charges de fonctionnement induites par le maintien des services de proximité, et les nécessaires frais liés à la crise sanitaire.

Les dépenses en investissement « récurrentes » devront également être priorisées pour éviter de les financer par l'emprunt et pour mobiliser une partie de l'épargne sur des projets structurants pour le village selon le projet politique.

Maîtriser les coûts, réinterroger les politiques publiques, ne pas augmenter la fiscalité locale et garder un service public de proximité. Tels sont les principes essentiels de ce projet de budget 2021 de Montady.

Dans un contexte sanitaire rendu bien plus complexe avec la crise sanitaire et économique, les orientations budgétaires sont placées sous le signe de la prudence mais aussi sous celui de la recherche de financements auprès de partenaires institutionnels. Avec ces appuis financiers et la poursuite de l'optimisation des finances communales, cela permettra de voir des projets structurants aboutir mais aussi des services quotidiens qualitatifs.

## 2) SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL 2020

L'exécution de l'année budgétaire 2020 aboutit à des résultats qui confirment l'installation dans la durée de la gestion responsable de la commune, basée principalement sur la rigueur et l'efficacité des dépenses de fonctionnement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Prévisions au budget primitif 2020 :	3 640 000,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 640 000,00 €
Réalisations :	3 046 634,31 €

#### Recettes

Prévisions au budget primitif 2020 :	3 640 000,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 640 000,00 €
Réalisations :	4 100 101,22 €

#### Résultat

Excédent de clôture :	1 053 466,91 €
-----------------------	----------------

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Prévisions au budget primitif 2020 :	3 642 870,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 642 870,00 €
Réalisations :	2 269 860,64 €

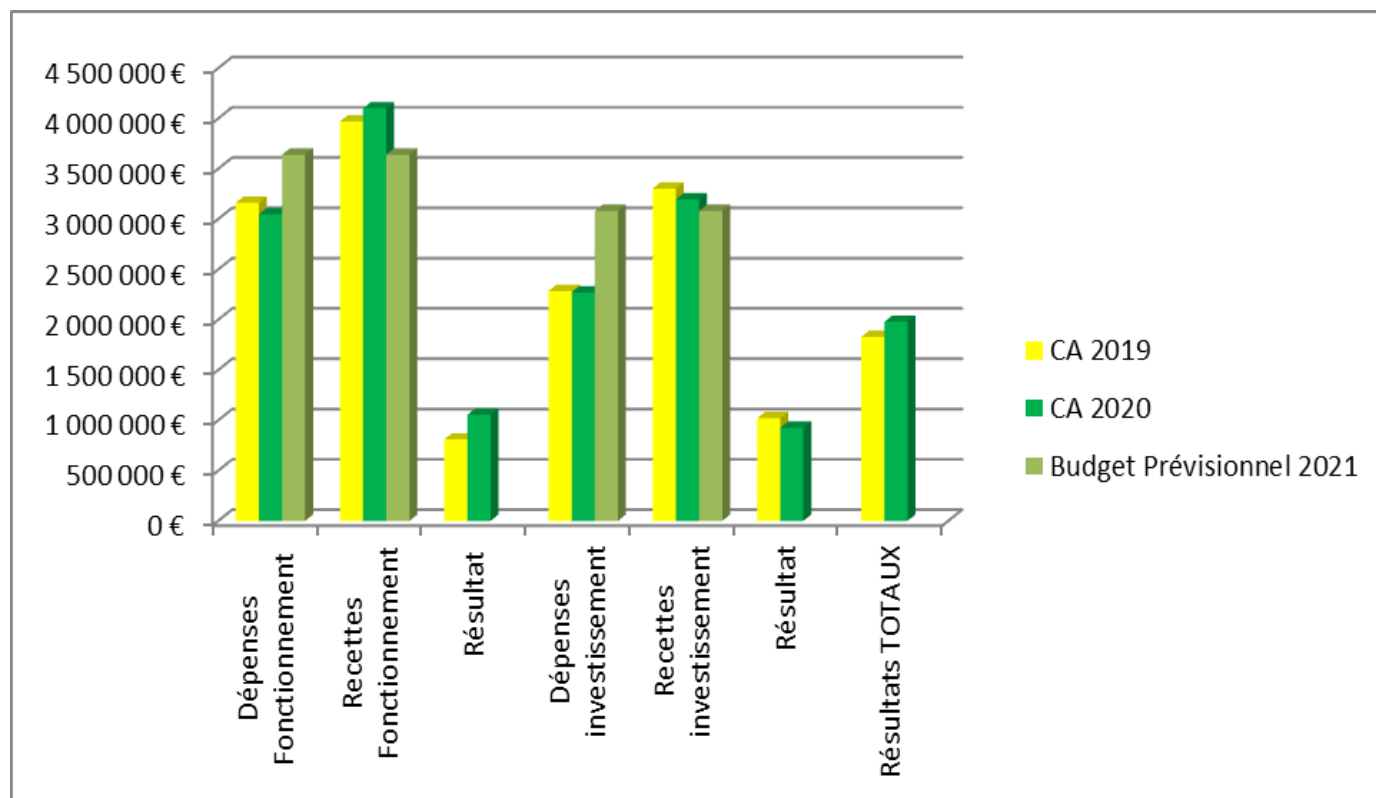
#### Recettes

Prévisions au budget primitif 2020 :	3 642 870,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 642 870,00 €
Réalisations :	3 194 423,14 €

#### Résultat

Excédent de clôture :	924 562,50 €
-----------------------	--------------

L'excédent global est donc de 1 978 029,41 €.



### 3) PREVISIONNELS 2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le volume global des dépenses 2021 est identique aux prévisions budgétaires de 2020.

Cette équivalence est due : à l'augmentation de la masse salariale et des cotisations afférentes, avec l'embauche d'un troisième policier municipal ; des dépenses de petits équipements et de fournitures supérieures suite à la crise sanitaire nécessitant l'adaptation des locaux, une hausse des charges courantes et un renforcement de l'hygiène dans les bâtiments municipaux ; une augmentation des prestations de services extérieurs avec la dématérialisation des réservations et paiement de la cantine, le clae, du centre de loisirs, la maintenance du parc informatique municipal et de l'école, et les logiciels de l'administration ; plus d'études sur le village la prévision de fêtes supplémentaires si la situation sanitaire le permet ; la hausse de créances en non-valeur de loyers impayés à l'heure actuelle par une association. En revanche, pour 2021 le remboursement d'une erreur de paiement de la CAF à notre encontre ne sera pas à budgétiser ; seront diminuées aussi les charges inhérentes aux activités du centre de loisirs de par les difficultés à réaliser des sorties culturelles ou sportives ; baisse également des coûts d'abonnements à de la documentation.

Les recettes de fonctionnement se trouvent également au même niveau que l'année précédente, l'excédent de fonctionnement qui a pu être réalisé en 2020 ne sera reversé en conséquence qu'en petite proportion, l'affectation de résultat sera alors grandement réinjectée en investissement.

Malgré tout, l'équilibre budgétaire est atteint sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux des taxes locales et donc sans accroissement de la fiscalité imputable à la commune :

- Taxe d'habitation	21,40
- Taxe foncière propriétés bâties	25,91
- Taxe foncière propriétés non bâties	78,06

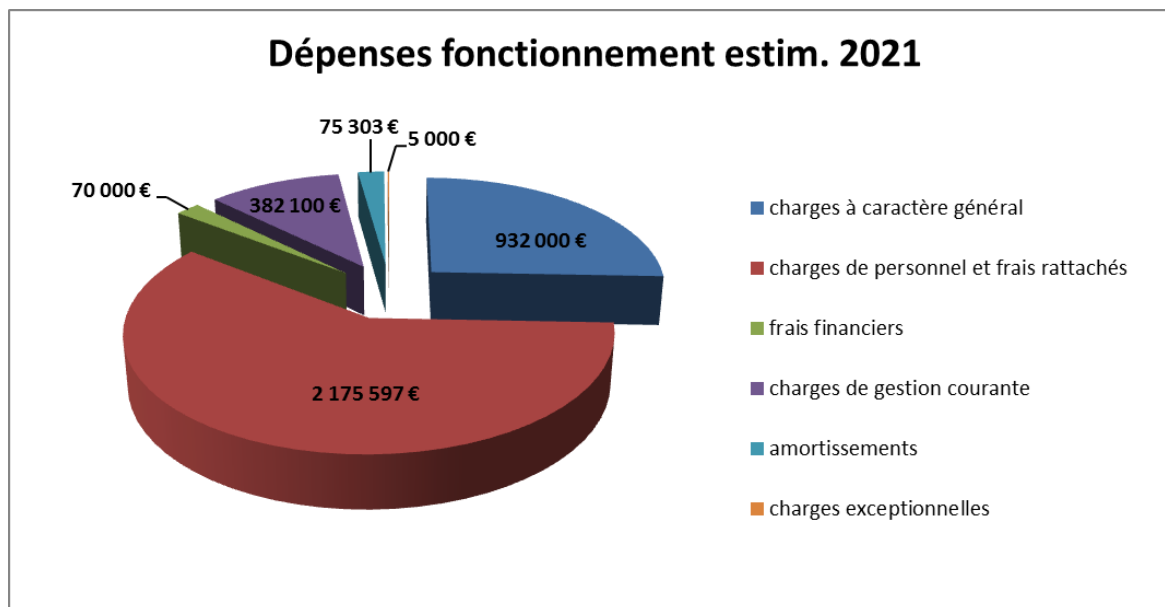
Cependant seront présentés lors du vote du taux des fiscalités locale, selon l'article 16 de la LF 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il conviendra donc de poursuivre la rigueur de gestion des dépenses pour prévenir tout risque de dépassement des crédits qui seront votés par le Conseil Municipal.

#### Orientations budgétaires 2021

En dépenses, le montant des crédits pour 2021 est estimé à 3 640 000 €.

Les principaux chapitres de dépenses sont les charges à caractère général, qui avec 932 000 € ; les charges de personnel et frais rattachés (cotisations URSSAF, retraites, assurance statutaire...) augmentent de 1,90% pour un total de 2 175 597 €, les frais financiers à raison de 70 000 €, auxquels s'ajoutent les charges de gestion courante de 382 100 €, les amortissements pour 75 303 €, et les charges exceptionnelles à hauteur de 5 000 €.



Concernant les recettes, leur montant se rapprochera de 3 640 000 €.

Les bases de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) devraient (en attente de l'état exact produit par les services fiscaux au 31/03/21) procurer une recette estimée à 1 630 000 €, à taux communaux constants.

Le montant des dotations de l'Etat progresse, de par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation, bien que la DGF stagne. La recette espérée de l'ensemble des dotations est de 1 172 800 €.

Les attributions au titre de la communauté de commune la Domitienne seront de l'ordre de 238 329 €, les autres taxes et redevances représentant 259 771 € (droits de mutation, électricité, pylônes, publicité).

Les produits des services au public (concessions, droits de place, cantine scolaire, crèche...) pourront procurer 205 000 €, complétés par les produits divers pour 84 100€ (remboursements sur rémunérations, opérations d'ordre liés à des travaux en régie, revenus des immeubles, produits exceptionnels).

Ces recettes sont complétées par de l'excédent reporté pour un montant de 50 000 €.

L'affectation du résultat 2020 pourra être :

- Autofinancement complémentaire en investissement 2021 1 003 466,91 €
- Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2021 50 000,00 €

Une grande partie des travaux d'investissement programmés pour 2021 pourra ainsi être financée, tout en assurant la couverture du remboursement annuel de la part en capital des emprunts.

#### 4) PREVISIONNELS 2021 - SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, la réalisation de travaux Rue des écoles, des travaux du complexe sportif, de la poursuite de l'aménagement du Rieutord, l'achat d'un nouveau véhicule de police, la pose de climatiseurs et de vidéoprojecteurs à l'école, l'achat de jeux pour enfants à l'école, entre autre, n'ont pas nécessité de recours à l'emprunt et ont pu se réaliser notamment grâce à une bonne gestion des dépenses de fonctionnement, une priorisation des projets, mais aussi par l'aide des collectivités partenaires de notre commune.

L'exercice 2020 s'est clôturé sur un excédent de 924 562,50 €, qui permettra, avec l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (1 003 466,91€) ainsi que de l'excédent de l'opération du lotissement communal de 323 692,29 €, de participer au financement des investissements prévus pour l'année 2021, à concurrence de 2 151 721,70 €.

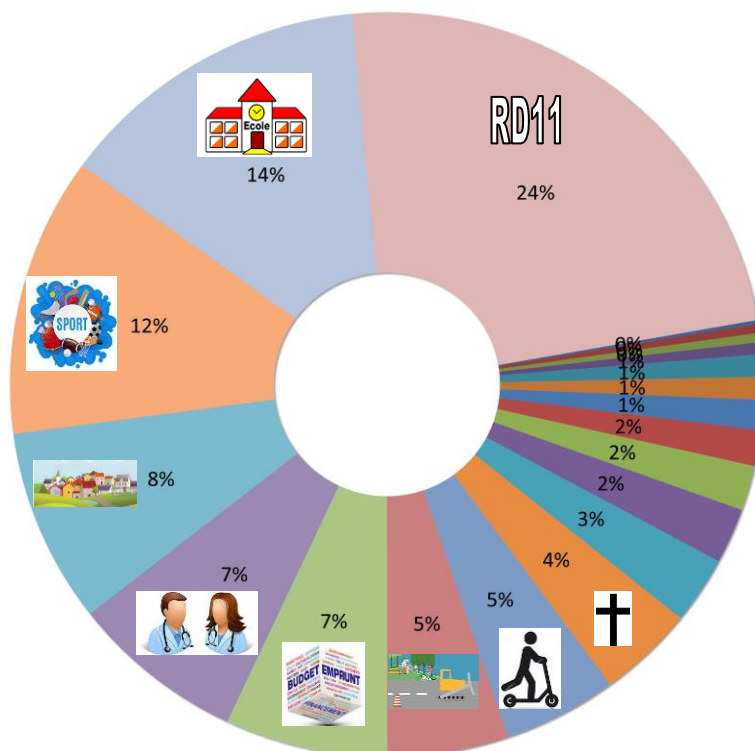
#### Orientations budgétaires 2021

En 2021, le principal chantier sera les travaux du groupe scolaire et périscolaire (bâtiment, école numérique, climatisations, toitures, réseaux...) pour 416 000€ ce qui n'est que la première phase prévisionnelle de réaménagement. D'autres investissements importants sont à prévoir en 2021, comme la fin du paiement de la réhabilitation de la RD11, le reste à réaliser du complexe sportif, le démarrage du centre municipal de santé, l'aménagement et l'extension du cimetière, la poursuite de travaux du Rieutord, la rue de la Tour, les projets d'aménagements urbains du village, etc.

Dans le détail, la répartition des dépenses est la suivante, sachant que la somme des dépenses d'investissement est ainsi estimée à 3 080 000 € :

**PRINCIPAUX PROJETS INVESTISSEMENT 2021**

- Salle multiculturelle 5 000€
- Travaux exutoire tunnel du Malpas 12 400 €
- Rieutord 30 000 €
- Matériels et mobiliers(logiciels,meubles,informatique)40 000 €
- Eclairage public et de la tour 60 000 €
- Vidéo protection ville 90 000 €
- Aménagements ludiques et de loisirs 150 000 €
- Remboursement du capital d'emprunt 215 000 €
- Aménagement du village 260 000 €
- Travaux groupe scolaire/périscolaire 416 000 €
- Travaux en régie 12 000 €
- Chaussée rue des écoles 16 000 €
- Dotations subventions, divers 30 600 €
- Rue de la Tour 48 000 €
- Travaux bâtiments municipaux 74 000 €
- Cimetière 127 000 €
- Voirie Urbaine (rues, drainages, parking, fossés, réseaux,etc) 160 000 €
- Centre Municipal de santé (tranche 1) 230 000 €
- Complexe sportif (reste à réaliser) 374 000 €
- RD11 730 000 €



En recettes on retrouve l'excédent d'investissement reporté pour compléter les autres ressources :

-Excédent d'investissement reporté	1 248 254,79 €
-Autofinancement complémentaire	1 003 466,91 €
-Fonds de compensation de la TVA	98 000,00 €
-Taxe d'aménagement	50 000,00 €
-Subventions :	
* Etat	
Ecole numérique	35 925,93 €
Bâtiment périscolaire	56 000,00 €
* Région	
Complexe sportif	214 000,00 €
*Département	
Espaces ludiques	16 000,00 €
Complexe sportif	274 000,00 €
-Amortissement des immobilisations	75 302,37 €
- Produits des cessions diverses	9 050,00 €

Globalement, le montant des recettes est de 3 080 000 € en équilibre avec les dépenses.

## 5) ETAT DE LA DETTE

La dette totale de la commune est en diminution de 216 543,44 € par rapport à l'année 2020.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 elle est de 1 793 391,10 €.

La structure de la dette ne comporte aucun emprunt à risque, elle est à 100% classée en catégorie 1A de la typologie de répartition de l'encours (annexe Gissler).

Il s'agit d'emprunts classiques, donc non toxiques, qu'ils soient à taux fixe ou à taux variable.

Sur l'exercice 2021, le montant de l'annuité de remboursement des emprunts est de 276 645,47 €.

Elle se décompose entre 214 565,28 € en capital et 62 080,19 € en intérêts.

### ETAT DE LA DETTE PAR IMPUTATION

Date : 01/01/2021

IMPUTATION	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2021	Montants à payer du 01/01/2021 au 31/12/2021			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
1641	3 832 905,15	1 793 391,10	214 565,28	62 080,19	0,00	276 645,47

## Maitriser les dépenses pour mieux construire l'avenir

